

Présentation

En 2005, les entreprises ont financé 79,2 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant supérieur à celui de 2004 (+ 3,0 % en volume). Les administrations y ont participé pour 12,0 % sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Le complément, soit 8,8 %, est apporté par le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes).

Entre 2005 et 2004, la part des administrations dans le financement des travaux de R&D des entreprises croît (+ 3,9 % en volume), en raison d'une progression des financements des programmes militaires de + 4,6 % entre 2005 et 2004.

Les financements en provenance de l'étranger diminuent fortement (- 17,8 % en volume entre 2005 et 2004). Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour près de 76,5 %) et le poids des flux intra-groupe est prépondérant. Les fonds reçus des autres filiales du groupe constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA s'élève en 2005 à 0,7 milliard d'euros (Md€), un niveau comparable à 2004.

Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2005, 5 430 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de l'ordre de 982 millions d'euros. Le CIR est plus favorable aux PME, contrairement aux subventions qui privilégient les grandes entreprises.

Définitions

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'ANVAR, ou par le ministère en charge de la recherche (*via* le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclus de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche.

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est égal à la différence entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D.

■ **Crédit d'impôt recherche (CIR).** Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 5 % des dépenses engagées, cumulable, à une part en accroissement qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 45 %. Le plafond du crédit impôt est de 8 millions d'euros (M€). Ces modifications ont fait pratiquement doubler le montant du CIR.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sites internet

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

[1] Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises

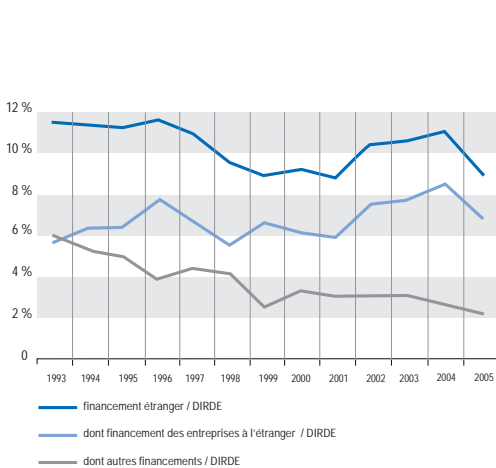
	1975	1991	1992	1993	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000	2001 (2)	2002	2003	2004	2005 (3)
Origine des financements														
entreprises	63,8%	67,1%	69,6%	72,0%	75,1%	78,0%	80,5%	79,8%	79,6%	81,6%	78,6%	78,4%	77,5%	79,2%
financement public	28,0%	21,4%	18,4%	16,7%	13,5%	11,4%	10,2%	11,4%	11,4%	9,8%	11,2%	11,2%	11,7%	12,0%
financement étranger	8,2%	11,5%	12,0%	11,3%	11,4%	10,6%	9,3%	8,8%	9,0%	8,7%	10,2%	10,4%	10,8%	8,8%
DIRD des entreprises (en millions d'€)														
	2 381	15 286	16 134	16 340	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 210	22 797

(1) Les années 1997 et 1998 ne sont pas directement comparables à 1996 et 1997, en raison de changements méthodologiques.

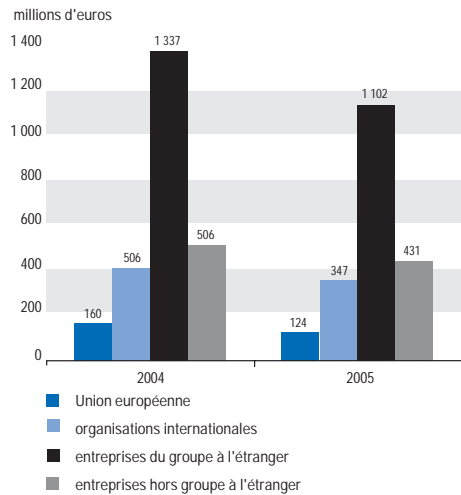
(2) En raison d'une amélioration de la couverture du champ de l'enquête, les résultats 2001 ne sont pas directement comparable à 2000.

(3) Données provisoires.

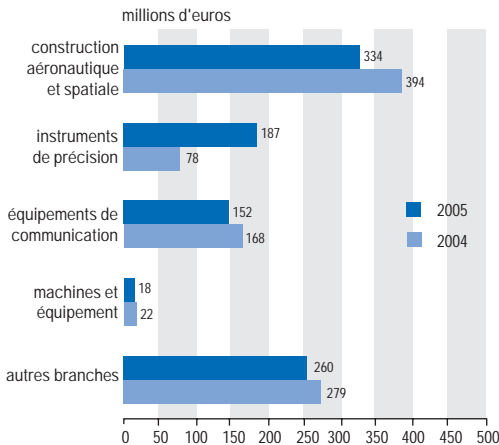
[2] Évolution de la part des financements étrangers dans le financement de la DIRD des entreprises



[3] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2004 et 2005



[4] Programmes de recherche civile en 2004 et 2005



[5] Programmes de recherche militaire en 2004 et 2005

